

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

C O M M U

EXTRAIT
du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

N°28/2023

Nous, MAIRE de la Commune de MIRAMAS,

O B J E T :

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Convention de Formation
Professionnelle entre
FPT FORMATIONS
et la ville de MIRAMAS

VU la délibération n° 27-2020 du Conseil Municipal de Miramas du 10 juin 2020, donnant délégations d'attributions du conseil municipal au Maire,

Nature : Décision du Maire prise par délégation

VU les crédits alloués au plan de formation 2023.

Matière : Fonction publique

CONSIDERANT la nécessité de définir les conditions techniques et financières de l'organisation de la formation «Prospective financière : mode d'emploi»,

ACTE NOTIFIE LE

DECIDONS

En exécution des pouvoirs susvisés,

DE CONCLURE une convention entre la FPT Formations sise n°14, rue Hoche à Grenoble et la commune de MIRAMAS, pour l'organisation de la formation «Prospective financière : mode d'emploi» qui aura lieu à distance, le 21 mars 2023, pour 2 agents de la collectivité et sera facturée 1180€ TTC.

Madame la Directrice Générale des Services et Madame le Trésorier d'Istres, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Miramas, le 16/02/2023

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

le : 01/03/23

Le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com **PROSPECTIVE FINANCIERE : Mode d'Emploi !**

Cochez la case correspondante

Mardi 21 MARS - Formation à distance

Nom... NOLLEVALLE.....
 Prénom... Carine.....
 Fonction... Directrice Adjointe des finances.....
 E.Mail... c.nollevalle@mairie-miramas.fr.....
 Tel mobile... 0660546207.....
 Nom de la collectivité... MIRAMAS.....
 Adresse... Place Jean Jaures.....

 Code postal/ville... 13140 Miramas.....
 Tel professionnel... 0800013140.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA) **Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- | | |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants | 390 € |
| <input checked="" type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,
Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

Frédéric VIGOUROUX Maire de Miramas

SIGNATURE

Par délégation
 S PERRIER
 Directrice générale des services

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Par délégation
 S PERRIER
 Directrice générale des services



Infos pratiques

Nous contacter :
 04.76.47.06.37 – contact@fpt-formations.com
 Horaires : 9h30-17h
 Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation

**Bulletin d'inscription à retourner à contact@fpt-formations.com
PROSPECTIVE FINANCIERE : Mode d'Emploi !**

Cochez la case correspondante

Mardi 21 MARS - Formation à distance

Nom... MERLE.....
 Prénom... CECILE.....
 Fonction... Directrice des finances.....
 E.Mail... c.merle@mairie-miramas.fr.....
 Tel mobile... 0679798752.....
 Nom de la collectivité... MIRAMAS.....
 Adresse... Place Jean Jaurès.....

 Code postal/ville... 13140 Miramas.....
 Tel professionnel... 0800013140.....

Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)
Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !

Cochez la case correspondante

<input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants	390 €
<input checked="" type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants	590 €
<input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, Conseils départementaux et Conseils régionaux	690 €
<input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques	790 €

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

Frédéric VIGOUROUX Maire de Miramas
SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Directrice générale des services
 Par désignation
 Directrice générale des services



Infos pratiques

Nous contacter : contact@fpt-formations.com
 04.76.47.06.37 – contact@fpt-formations.com
 Horaires : 9h30-17h
 Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation